

EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux

Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	ELABORATION DU P.L.U DE GRAMMOND (42)

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :

Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	7 février 2015
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	Avril 2019

2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable

Qui est la personne publique responsable ?	MAIRIE DE GRAMMOND
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Le Bourg 42140 GRAMMOND 04 77 20 87 38 mairie-grammond@wanadoo.fr
NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	

3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?

Oui	Non	<p><i>Si oui, indiquez la date d'approbation du document et précisez si une procédure de révision du SCoT est en cours</i> <i>Si non, indiquez si un projet de SCoT est en cours</i></p> <p>SCoT des Monts du Lyonnais en cours de modification pour le rendre de nouveau opposable à la commune de GRAMMOND</p>
-----	-----	---

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?

Oui	Non	<p><i>Si oui, précisez sa date d'approbation et s'il a fait l'objet ou non d'une évaluation environnementale</i> CARTE COMMUNALE n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale</p> <p><i>Si votre projet concerne une révision allégée ou une modification de ce document d'urbanisme, précisez quelle est la nature des évolutions et joignez en annexe les documents actuels (plan de zonage et règlement AVANT et APRÈS évolution)</i></p>
-----	-----	---

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?

Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	893 habitants (INSEE 2015)	
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	810 ha	
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?		
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. Annexe à joindre : document graphique du plan en vigueur ou du projet	<i>Indiquez les données en surface ou en pourcentage</i>	
	Carte communale	Projet de PLU 2018
	Zones C : 34,4ha	Zones U : 26,1ha
	Zone NC : 775,6 ha	Zones AU : 4,6ha
		Zones A : 537,6 ha
		Zones N : 241,7 ha

3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

Annexe à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)	
Le PADD développe 2 grandes orientations déclinées chacun en 3 objectifs :	
<ul style="list-style-type: none"> • Développer les composantes démographiques et économiques locales <ul style="list-style-type: none"> ↳ Développer une politique de l'habitat adaptée et viser une croissance démographique raisonnable et une moindre consommation de sols agricoles ou naturels ↳ Favoriser la constitution d'une centralité villageoise et poursuivre l'amélioration des espaces publics 	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver l'environnement et valoriser le patrimoine communal <ul style="list-style-type: none"> ↳ Préserver la diversité et la qualité des paysages, valoriser le patrimoine communal ↳ Préserver les potentiels agricoles

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Annexe à joindre : délibération engageant la procédure

3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Par exemple :

- de manière générale (élaboration/révision) : perspectives de développement démographique, économique, touristique, d'équipements publics ou autre selon la nature de votre projet
- de manière plus ciblée (élaboration/révision et procédure d'évolution ponctuelle) : ouverture et/ou fermeture à l'urbanisation de certains secteurs, réduction d'une zone agricole, d'une zone naturelle, d'un espace boisé classé ou autre, création d'une UTN, autre (précisez notamment l'objectif de la déclaration de projet ou de la modification) ?

Mise en compatibilité du PLU de GRAMMOND avec le SCoT des Monts du Lyonnais qui sera de nouveau opposable à la commune courant 2019.

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?

		<i>Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)</i>
Oui	Non	

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>Le cas échéant, précisez :</i>
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :	X		Par exemple : avis de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles, du Comité de massif, dérogation au titre de l'article L122-2 du code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 27 mars 2014 pour les procédures concernées. Avis de la CDPENAF Loire
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	Par exemple : procédure d'AVAP, zonage d'assainissement ou pluvial, etc ?

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...

	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>Le cas échéant, précisez</i>
Les dispositions de la loi Montagne ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=fr;z=-734374,6551069,1960844,1399270	X		La commune est entièrement située en zone de Montagne
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»		X	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? http://www.gesteau.eaufrance.fr/	X		SDAGE LOIRE BRETAGNE SAGE LOIRE EN RHONE ALPES

3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?

Annexe(s) à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

4.1 Présentation de votre projet

À quel type de commune appartenez-vous ?
Sélectionnez dans la liste ci-contre

- Commune de centralité urbaine
- Commune péri-urbaine de première couronne
- Commune péri-urbaine éloignée
- Pôle de vie au sein d'un espace péri-urbain
- Pôle rural ou centre-bourg dans un espace rural
- Commune rurale
- Autre : (précisez)

4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :

Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ?

1999 : 745 habitants
2009 : 793 habitants
2015 : 834 habitants

<http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp>

Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ?

Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?

Préciser ici (ou en annexe) comment les perspectives démographiques se traduisent en besoin de logements sur votre commune

Le PLU prévoit 100 logements à réaliser sur 20 ans soit +270 habitants.

Ce qui est conforme avec le scénario retenu fondé sur objectif de croissance de 0.7 % par an qui correspond à + 132 personnes à l'horizon 10 ans et + 267 à 20 ans soit 63 logements à 10 ans et 132 logements à 20 ans.

16 logements à réaliser sont prévus en dents creuses.

Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ?

<http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp>

16 logements vacants (INSEE 2015)

Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.

Rétention foncière = pourcentage de l'espace qui a une forte probabilité de ne pas être mis sur le marché

Pas de coefficient de rétention foncière retenu.

Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?

0,7 ha en zone U
0,1 ha en zone UH
2,1 ha en zone 1AU
1,5 ha en zone 2AU
0,8 ha en zone AU strict
TOTAL de 5,2 ha disponibles

Quelle sera la surface moyenne par logement ?

La densité moyenne retenue est celle fixée par le SCoT à savoir 20 logement/ha.

Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ?

Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre

Précisez, par exemple, le cas échéant et selon l'état d'avancement de votre projet :

1. les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation : dents creuses, centre bourg ou centre urbain dense, extension
2. la répartition envisagée entre type de logements : logements individuels, logements semi-collectifs, collectifs
3. des actions envisagées pour diminuer la vacance des logements ou réhabiliter le parc existant
4. les phasages envisagés : zones U, 1AU ou 2AU et les conditions d'ouverture à l'urbanisation
5. les objectifs de densité

4.1 Présentation de votre projet

6. la nature des hébergements ou équipements envisagés dans le cadre d'une UTN

4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :

Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?

Oui.

Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?

Précisez les dimensions du projet (surfaces concernées, ...)

2 zones à vocation économique qui couvrent deux entreprises existantes et qui étaient déjà en zone constructible dans la carte communale.

S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire :

- quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?
- quel est leur taux d'occupation ?

A ce jour, il n'y a pas de zone d'activités à GRAMMOND.

S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT:

- quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?
- quel est leur taux d'occupation ?

ZONES D'ACTIVITES INTERCOMMUNALES

Commune	Nom de la ZA	Surf. dispo
AVEIZE	ZA la Croix Michel	
CHAMBOST LONGESSAIGNE	Thivollet	3 000 m ²
CHAMBOST LONGESSAIGNE	ZA le Garel	2 500 m ²
CHEVRIERES	ZA Villedieu	2 000 m ²
DUERNE	ZA Plat Paris	5 000 m ²
GREZIEU LE MARCHE	ZA le Domingeon	
LONGESSAIGNE	ZA Chancolan	5 100 m ²
LONGESSAIGNE MONTROTTIER	Les Auberges	10 200 m ²
MEYS	ZA la Gagère	4 600 m ²
MONTROTTIER	ZA l'Olivière	5 000 m ²
POMEYS	ZA le Plomb	45 000 m ²
SOUZY	ZA Bellevue	35 100 m ²
ST CLEMENT LES PLACES	Parc d'activités innovantes	8 000 m ²
ST DENIS SUR COISE	ZA Croix Chartier	40 000 m ²
ST GENIS L'ARGENTIERE	ZA Parlière	
ST LAURENT DE CHAMOUSSET	ZA Croix Grand Borne	
ST LAURENT DE CHAMOUSSET	Grane Thival	
ST MARTIN EN HAUT	ZA les Plaines	15 000 m ²
ST SYMPHORIEN SUR COISE	ZA Colombier - Grange Eglise	12 000 m ²
TOTAL DISPONIBLE		192 500 m²

Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?

Oui, compte tenu de la faible superficie il n'est pas prévu de phasage.

Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ?

Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales

Oui

Non

Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?

Des espaces agricoles ?

X

Si oui, précisez le type d'agriculture concernée (par exemple : pâturage, maraîchage, verger, céréales, etc.) et indiquez si ces terres font l'objet d'un classement (par exemple SCoT, IGP, AOP, AOC...).

0,14ha de terrain en zone U et 2,6 ha en zone à urbaniser sont exploités en prairie. Ces terrains ne font pas l'objet d'un classement spécifique.

Si votre (vos) commune(s) a (ont) fait l'objet d'un diagnostic agricole, joignez-le en annexe

Des espaces boisés ?

X

Si oui, précisez le type d'espace concerné (forêt domaniale, forêts exploitées, forêt de protection, ... ?)

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?			Précisez les protections appliquées à ces secteurs (ex : zone A ou N où la constructibilité est encadrée, EBC, mise en œuvre de l'article L151-23 ou de l'article L151-19 du code de l'urbanisme, ...)
Complétez si nécessaire			

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	<i>Expliquez, par exemple en annexe, si votre projet peut avoir des incidences sur ces sites Natura 2000 ou non et pourquoi. Si vous avez déjà réalisé une évaluation d'incidences Natura 2000, joignez-la en annexe.</i>
Un parc naturel national ou régional ?		X	
Une réserve naturelle nationale ?		X	
Un espace naturel sensible ?		X	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	X		<ul style="list-style-type: none"> - ZNIEFF I « Bocage et paysages agricoles de Marcenod et Saint Christo-en-Jarez » : Cette ZNIEFF couvre la partie Sud-Est du territoire communal sur 230 ha environ soit 11% du site. - ZNIEFF I « Le Couzon » : Cette ZNIEFF concerne ainsi 5,89% de la commune soit 8 ha environ. <p>Leur périmètre est entièrement zoné en N au projet de PLU.</p>
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?	X		Les zones humides recensées à ce jour (inventaire du Département et SCOT) représentent 6ha. Elles sont dans la mesure du possible protégées au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme et classées en zone N ou A.
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? https://www.eaurmc.fr/ https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html		X	

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
---	-----	-----	---

Complétez si nécessaire

4.4 Continuités écologiques

Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?	Oui	Non	Si oui, quel sont les enjeux identifiés sur votre commune ? Sur la commune de GRAMMOND le SCOT n'a pas relevé d'enjeu particulier concernant les continuités écologiques. Seules les ZNIEFF sont répertoriés comme réservoirs de biodiversité.
--	-----	-----	---

Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ? http://carto.datarar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map	<i>Par exemple, mentionnez les réservoirs de biodiversité, corridors diffus ou les espaces perméables, corridors linéaires ou corridors thermophiles</i> <ul style="list-style-type: none"> • Réservoir de biodiversité : Partie de la commune correspondant aux ZNIEFF 1 • Trame bleue : rivière le Couzon à remettre en bon état et perméabilité terrestre forte, rivières Le Bilaize et l'Arbiche cours d'eau à préserver. • Perméabilité terrestre moyenne sur la grande majorité de la commune 		
--	--	--	--

4.5 Paysage, patrimoine bâti

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? http://carto.datarar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Site inscrit ou projet de site inscrit ? http://carto.datarar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map		X	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		X	
Éléments majeurs du patrimoine ? http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/	X		<i>Exemple : monuments historiques et leurs périmètres de protection, sites archéologiques, patrimoine mondial</i> Croix monolithique de 1534 classée monument historique (périmètre de protection de 500 m) et située au cœur du village.
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		X	Le SCOT identifie : - 3 points de vue (la Goutte, le Rochain, le stade) à protéger et valoriser.

Complétez si nécessaire

4.6 Ressource en eau

Captages

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?
--	-----	-----	------------------------

4.5 Paysage, patrimoine bâti

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
			Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	X		Les captages des sources de la Verchère se situent en limite communale Sud-Est. Leur périmètre immédiat et rapproché sont classés en zone naturelle.
Autres captages prioritaires ?		X	

Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales

Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	X		La commune de GRAMMOND gère en régie directe l'eau potable. La ressource en eau de Verchères permet de produire 25 587 m ³ . A cela s'ajoute 21 521 m ³ importés (interconnexion avec le réseau de Fontanès) soit un volume mis en distribution de 47 108 m ³ dont 26 961 m ³ facturés. Sachant que le PLU permet un maximum de 100 nouveaux logements à 20 ans le volume d'eau supplémentaire nécessaire théorique serait de 100 x 68,95m ³ = 6895 m ³ .
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/	X		Trois stations d'épuration assurent le traitement des eaux usées : <ul style="list-style-type: none"> • STEP Le Vernay de type lagunage naturel de 500 EH mise en service en 1996 • STEP Le Villard de type filtres plantés de 80 EH mise en service en 2005 • STEP Le Chambon de type filtres plantés de 80 EH mise en service en 2005. La capacité totale de ces trois stations est égale à 660 EH et elles desservent actuellement 273 EH. A l'horizon 20 ans, il est prévu la réalisation de 100 nouveaux logements soit environ 270 habitants supplémentaires maximum soit 80 EH raccordés à la station, ce qui porterait le total à 353EH.
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire?		X	

Complétez si nécessaire

4.7 Sols et sous-sol

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ?		X	

4.7 Sols et sous-sol

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php			
Anciens sites industriels et activités de services : base de données BASIAS ? http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&carte=		X	
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	
Complétez si nécessaire			

4.8 Risques et nuisances

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Risques ou aléas naturels ?	X		<i>Exemple : inondations, mouvement de terrain, avalanche, feu de forêts, industriels, technologiques, miniers, cavité...</i> 5 arrêtés de catastrophe naturelle depuis 1982 : <ul style="list-style-type: none"> • 1982 : tempête : les secteurs de développement résidentiel sont situés à l'écart des massifs boisés. • 1982 : chute de neige • 1983/2008/2015 : inondation : le secteur de développement résidentiel s'inscrit à l'écart des cours d'eau. La limite communale Nord-Est de la commune est aussi concernée par un risque mouvement de terrain : celle-ci traverse une zone rurale classée en zone N et A, à l'écart des principales zones résidentielles.
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		X	
Nuisances ?		X	<i>Exemple : sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives</i>
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		X	
Complétez si nécessaire			

<i>Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier</i> <i>Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.</i>	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	APTITUDES AMENAGEMENT
<i>Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel</i>	Espace Saint Louis Rue Raffin 42300 Roanne 04.77.71.28.82 aptitudes.amenagement@orange.fr

4.9 Air, énergie, climat

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
Y a-t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire		X	<i>Si oui, précisez : gare, réseau de transport en commun, etc...</i>
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?		X	
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	
Complétez si nécessaire			

5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

- pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;
- pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input checked="" type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input checked="" type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input checked="" type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>

6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

<p>Date : 19.12.18</p> <p>Lieu : Grammond</p>	<p>NOM CARTERON PRENOM PATRICE</p> <p>SIGNATURE</p>  
---	--